

**OBJECTIF :**

Une collecte des encombrants réussie permet une meilleure récupération, valorisation et le réemploi adéquat des matières.

**PRIORISER LES RÉCUPÉRATEURS :**

Vous pouvez apporter certaines matières chez des récupérateurs, par exemple :

- Meuble fonctionnel : Ressourcerie Le filon vert
- Métal : Récupérateur de métaux

**MATIÈRES ACCEPTÉES :**

Les matières acceptées sont les **gros objets d'origine résidentielle** qui :

- Sont trop gros pour en disposer via le **bac vert** ou le **bac bleu**;
- N'entrent pas** dans le coffre d'une voiture pour être transporté à l'écocentre;
- Ne **font pas partie** de la liste des matières refusées (page 2).

**CHARGEMENTS SÉPARÉS :**

Les matières suivantes sont acceptées **seulement** lorsqu'elles sont apportées en **chargement séparé** au Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR). L'objectif de cette mesure est de recycler et de valoriser un maximum de matières.

Voici les types de **chargements séparés obligatoires** attendus :

- Bois** (branches, meuble en bois);
- Métal** (électroménagers, vélos et autres composés essentiellement de métal);
- Appareils réfrigérants** (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, distributeur d'eau et autres);
- Téléviseurs**;
- Pneus démontés de la jante**;
- Autres encombrants** (tout encombrant qui n'entre pas dans les autres catégories).

Vous trouverez joints des précisions concernant les chargements séparés.

**MATIÈRES REFUSÉES :**

Les matières identifiées ci-dessous sont refusées :

MATIÈRES	OU EN DISPOSER
Résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) <i>Ex. : bois, gypse, bardeau d'asphalte, etc.</i>	<b>ÉCOCENTRE</b> <b>15, boul. Industriel à La Sarre</b>  <i>Lorsqu'elles sont apportées à l'écocentre, un maximum de ces matières est recyclé ou valorisé (réduction de l'enfouissement)</i>
Résidus domestiques dangereux (RDD) <i>Ex. : peinture, huiles usées et filtres, solvant, etc.</i>	
Matériel électronique <i>Ex. : écran, ordinateur, imprimante, lecteur DVD, etc.</i>	
Pneu monté sur jante	Faites retirer la jante du pneu puis apportez-le à l'écocentre.
Pneu d'un diamètre plus grand que 48 pouces	Contactez un <b>détaillant de pneus</b> pour le retour de cette matière.
Plastique d'ensilage	Une <b>collecte spécifique</b> est dédiée à cette matière.
Tout déchet ou recyclage dont le format permet d'en disposer via le bac vert ou le bac bleu	Utilisez le bac approprié.
Animaux morts, munitions et autres	Contactez une entreprise spécialisée.

## PRÉCISIONS CONCERNANT LES CHARGEMENTS SÉPARÉS :

### LE BOIS

Comprend les branches, les troncs d'arbre, les meubles et autres objets en bois.

*Le bois issu des travaux de construction, rénovation et démolition n'est pas accepté dans la collecte des encombrants.*

#### Pourquoi doit-il être livré en chargement séparé?

Lorsqu'apporté en chargement séparé, le bois est valorisé.

*De plus, le bannissement du bois à l'élimination fait partie des orientations gouvernementales inscrites à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.*

### LE MÉTAL

Gros objets de métal d'origine résidentielle.

#### Pourquoi doit-il être livré en chargement séparé?

Lorsqu'apporté en chargement séparé, le métal est valorisé.

*Vous pouvez apporter votre chargement de métal directement chez un récupérateur de métaux.*

### LES APPAREILS RÉFRIGÉRANTS

Comprend tout appareil contenant des halocarbures :

- Réfrigérateur;
- Distributeur d'eau;
- Congélateur;
- Climatiseur;
- Autres appareil de réfrigération / congélation.

#### Pourquoi doivent-ils être livrés en chargement séparé?

*Le règlement sur les halocarbures (Q2-r29) précise que « toute personne ou municipalité qui, dans le cadre d'un service de collecte de matières résiduelles, ramasse un appareil de réfrigération ou de climatisation doit, avant d'en disposer pour élimination, récupérer ou faire récupérer, au moyen de l'équipement approprié, l'halocarbure contenu dans le circuit de réfrigération de l'appareil et le confiner dans un contenant conçu à cette fin ».*

*En raison de leur nature chimique, les halocarbures contribuent aux deux principales problématiques environnementales qui préoccupent les gouvernements et les environnementalistes du monde entier, soit l'appauvrissement de la couche d'ozone et les changements climatiques.*

### LES TÉLÉVISEURS

Les téléviseurs font partie des produits électroniques qui doivent normalement être apportés à l'écocentre par le citoyen. Il se peut cependant que certains téléviseurs soient trop gros pour être transportés dans le coffre d'une voiture.

S'ils sont pris en charge dans la collecte des encombrants, les téléviseurs doivent être apportés en chargement séparé à l'écocentre. Idéalement, pour des raisons environnementales et de sécurité, le transporteur devra prendre les précautions nécessaires afin de ne pas abimer l'écran.

#### Pourquoi doivent-ils être livrés en chargement séparé?

*La MRCAO a signé une entente avec l'organisme ARPE-QUÉBEC qui administre un programme responsable de la récupération et du recyclage des produits électroniques.*

Comme tous les produits électroniques, les téléviseurs contiennent des métaux lourds hautement toxiques comme du plomb (écran cathodiques) ou de mercure (écrans plats). Il est donc très important d'en disposer de façon sécuritaire afin de préserver sa santé et l'environnement.